



# Déclaration annuelle des déchets

## Année 2020

### Amiante et Déchets Solutions - Nouvelle-Calédonie

ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2020 - Arrêté ICPE n° 1677-2016/ARR/DENV du 4 juillet 2016

#### IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

Nom de l'exploitant : Amiante et Déchets Solutions - Nouvelle-Calédonie (ADS-NC)

Forme juridique : Société A Responsabilité Limitée (SARL)

Adresse du siège social : 8 rue Lamartine, Orphelinat - Nouméa

Code postal : 98 800

Ville : Nouméa

Pays : Nouvelle-Calédonie

PROVINCE SUD - DDD  
ARRIVÉE LE

- 5 MAI 2021

#### IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : Amiante et Déchets Solutions - Nouvelle-Calédonie (ADS-NC)

Nom du responsable de l'établissement : Hervé LEMASLE

Adresse du site d'exploitation : Lotissement Zone 6 - ZI Ducos - 98800 Nouméa

Code postal : 98800

Ville : Nouméa

Pays : Nouvelle-Calédonie

Coordonnées géographiques de l'établissement : E445269, N219435 (coordonnées RGNC Lambert NC)

Activité principale de l'établissement : Collecte, transport, conditionnement pour l'export, gestion, élimination et export des déchets contenant de l'amiante.

Code APE : 38.12Z

Numéro RIDET : 988311.001

Production annuelle (facultatif) :

Nombre d'installations (facultatif) : 1

Nombre d'heures d'exploitation au cours de l'année (facultatif)

Nombre d'employés : 0

Toute information que l'exploitant juge utile d'indiquer (adresse du site web, lien vers le rapport environnement de l'établissement, explications relatives aux émissions, adresse mél pour toute demande d'information ...) (facultatif) : l'adresse mél de la société est : [adsnc@canl.nc](mailto:adsnc@canl.nc)

PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉE LE : 05 MAI 2021									
N° 63803 - 2021/1										
Dir	CM Conseil Scient.	CM Code Env.	CM Projets Transv.	CE Com.	SGN	SAP	SICIED	SCBT	PPRB	PZ
AFFECTÉ										
COPIE										
OBSERVATIONS										

#### Responsable de la déclaration

Responsable de la déclaration et Personne à contacter

Nom : LEMASLE Hervé

Fonction : Gérant

Tel : 77.12.12 / 84.31.84 ; Bureau : 27.57.37 ; Fax : 28.52.19 ; mél : [adsnc@canl.nc](mailto:adsnc@canl.nc)



# Déclaration annuelle des déchets

## Année 2020

### Amiante et Déchets Solutions - Nouvelle-Calédonie

#### Production et traitement de déchets dangereux

Déchets dangereux (1)	Quantité admise ou produite (en tonnes/an)	Quantité admise ou produite (en m <sup>3</sup> /an)	Quantité traitée (en tonnes/an)	Quantité traitée (en m <sup>3</sup> /an)	Nom du producteur du déchet	Lieu de provenance du déchet	Filière d'élimination <del>ou de valorisation</del> (3)	Lieu d'élimination <del>ou de valorisation</del>
Code A2050 / UN2590 : déchets contenant de l'amiante	Quantité stockée en 2020 : 73,609 T	Volume total stocké en 2020 : 185,5 m <sup>3</sup>	Quantité exportée : 0 T <u>Pas d'export en 2020</u>	Volume exporté en 2020: 0 m <sup>3</sup>	Il y a plusieurs producteurs, les principaux étant les entreprises de désamiantage.	Les principaux déchets proviennent de chantiers de désamiantage sur toute la N-C. D'autres déchets (EPI souillés) proviennent de travaux en présence d'amiante environnemental (ex : reprofilage d'accotements).	D 5 Mise en décharge spécialement aménagée (Placement dans des alvéoles étanches séparées, enfouies puis recouvertes et isolées les unes des autres et de l'environnement.)	Warner Construction Landfill Site, New Plymouth, Nouvelle-Zélande



# Déclaration annuelle des déchets

## Année 2020

### Amiante et Déchets Solutions - Nouvelle-Calédonie

Pour les transferts dans le cadre de la convention de Bâle

<b>Déchets dangereux (1)</b>	<b>Nom de l'entreprise assurant l'élimination</b>	<b>Adresse de l'entreprise assurant l'élimination</b>	<b>Adresse du site d'élimination qui réceptionne effectivement les déchets</b>	<b>Référence du document de mouvement</b>
Code A2050 : Amiante	Entreprise : ASBESTOS SOLUTIONS Ltd Centre d'enfouissement : Warner Construction Landfill Site	PO Box 20207 Te Rapa Hamilton, NZ 65 De Havilland Drive, Bell Block, 4312 New Plymouth, NZ	Colson Road, New Plymouth, NEW ZEALAND	NC 24/18

Pour les transferts dans le cadre de la convention de Bâle

<b>Déchets non dangereux (2)</b>	<b>Quantité admise ou produite (en tonnes/an)</b>	<b>Quantité admise ou produite (en m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>Quantité traitée (en tonnes/an)</b>	<b>Quantité traitée (en m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>Filière d'élimination ou de valorisation (3)</b>	<b>Lieu d'élimination ou de valorisation</b>
-	-	-	-	-	-	-



# Déclaration annuelle des déchets

## Année 2020

### Amiante et Déchets Solutions - Nouvelle-Calédonie

Nota : Pour les installations de stockage, la déclaration comprend en outre la capacité restante au terme de l'année de référence (en m3)

- (1) Déchets dangereux : préciser le code et la dénomination du déchet dangereux en référence à l'annexe II du décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 à l'exception des déchets dangereux relevant du chapitre 18 (déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et/ou de la recherche associée).
- (2) Déchets non dangereux : préciser le numéro et le libellé du déchet non dangereux conformément à la liste suivante : 1. Déchets de préparations chimiques ; 2. Boues d'effluents industriels ; 3. Déchets soins médicaux ou vétérinaires et déchets biologiques ; 4. Déchets de bois ; 5. Déchets animaux et végétaux (à l'exclusion des déchets animaux de la préparation des aliments et produits alimentaires ainsi que des fèces, urines et foinier animaux) ; 6. Déchets animaux de la préparation des aliments et produits alimentaires ; 7. Fèces, urines et foinier animaux ; 8. Ordures ménagères ; 9. Déchets banals des entreprises ; 10. Matériaux mélangés et matériaux thermiques, des terres et boues de dragage polluées ; 15. Résidus d'opérations thermiques.
- (3) Filières d'élimination ou de valorisation : indiquer les opérations d'élimination ou de valorisation indiquées aux annexes II A et II B de la directive n° 2006/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 relative aux déchets.